

Le 3 août 2011

Par dépôt électronique (SDÉ) et par poste

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

F. Jean Morel
Directeur, Affaires juridiques
TransÉnergie

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2068
Télec. : (514) 289-3719
C. élec. : morel.jean@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative aux modifications de méthodes comptables découlant du passage aux normes internationales d'information financière («IFRS»)
Dossier de la Régie: R-3768-2011
Notre dossier : R000318 FE

Chère consoeur,

Par lettre datée du 21 juillet 2011 et déposée au système de dépôt électronique de la Régie, vous avez transmis à Hydro-Québec la demande de renseignements no. 1 de la Régie et demandé que les réponses vous parviennent d'ici 12 h 00, le mercredi, 24 août 2011.

Les personnes-ressources chez Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le «Transporteur») comme dans ses activités de distribution d'électricité (le «Distributeur») qui ont assumé des responsabilités à l'égard des dossiers tarifaires qui viennent d'être déposés auprès de la Régie, sont essentiellement celles qui agissent au présent dossier R-3768-2011, assistés de ressources de la vice-présidence Comptabilité et Contrôle d'Hydro-Québec.

Un bon nombre de ces personnes seront en vacances à divers moments d'ici au 24 août 2011 et ne pourront participer à la préparation des réponses d'Hydro-Québec à la demande de renseignements no. 1 de la Régie qu'à leur retour au travail.

Dans ces circonstances, Hydro-Québec demande à la Régie l'autorisation de déposer ces réponses au plus tard le vendredi, 16 septembre 2011, à 12 h 00.

Si la Régie devait faire droit à cette demande, le Transporteur et le Distributeur suggèrent à la Régie qu'elle pourra tenir compte de ce délai en fixant l'échéancier et les modalités de traitement de la demande.

Je vous prie d'agréer, chère consoeur, l'expression de mes sentiments distingués.



F. Jean Morel

c.c. Me Éric Fraser
Affaires juridiques Distribution